

Image not found or type unknown



Retrait 3 jours de paie pour erreur

Par **yannick**, le **15/09/2009** à **13:51**

Bonjour,
J'ai envoyé samedi 12 septembre ma lettre de démission. Je suis embauché depuis le 09/02/2009.
Mon patron est au courant je pars après mes 2 semaines de préavis.
Je travaille sur un chantier et la semaine dernière j'ai posé des frises un peu plus haute que la hauteur prévue donc il a fallu tout enlever les peintres ont remis de l'enduit et je les ai reposé à bonne hauteur.
Mon patron m'a annoncé ce matin que suite à cette erreur il me retiré 3 jours de salaire. Ma question est : A-t-il le droit?
L'erreur est humaine, j'ai fait mon travail, toujours présent, à l'heure, j'ai réparé mon erreur peut-il me retirer 3 jours de salaire pour ça? ou sinon dans ce cas je ne travaille pas pendant 3 jours en mise à pied? mais là j'étais présent au travail donc c'est pas normal qui me retire 3 jours de salaire?
Je vous remercie d'avance pour vos réponses.